



Aide à la création « Danse au féminin » - 2024

Pour la troisième année consécutive, l'Institut français du Bénin souhaite soutenir la création chorégraphique en donnant plus de visibilité aux femmes chorégraphes. *Danse au féminin* est un programme d'aide destiné aux femmes interprètes et/ou chorégraphes afin d'amplifier et d'encourager leur travail de création.

Conditions d'éligibilité :

- Être une chorégraphe ou interprète en possession d'un numéro IFU, d'un RIB, résidant au Bénin et justifiant d'une activité artistique régulière depuis au moins un an ;
- Le projet devra compter un maximum 3 artistes présents au plateau (la chorégraphe peut également être interprète de son projet) ;
- La restitution de la création doit avoir lieu au plus tard le 15/11/2024 ;
- Le soutien de l'IFB est plafonné à maximum 70% du budget total. La candidate devra apporter un financement propre d'au moins 30% (la valorisation est acceptée) ;
- Seuls les dossiers complets et envoyés dans les délais seront instruits.

Modalités de dépôt des dossiers :

Le dossier de candidature doit être composé des éléments suivants :

1. Fiche de synthèse à télécharger en ligne (et déclaration sur l'honneur) ;
2. Un dossier de présentation du projet comprenant notamment :
 - Note d'intention et/ou présentation du projet de création chorégraphique (min. 1 page et max. 2 pages)

- CV / biographie de la chorégraphe
 - Distribution (équipe artistique et technique)
 - Calendrier prévisionnel de création
 - Lettre(s) d'engagement d'éventuel(s) partenaire(s) financier(s)
3. Fiche budgétaire à télécharger en ligne
 4. Copie du RIB et du récépissé de l'IFU (au nom du porteur de projet)

Les dossiers de candidature doivent être envoyés en format électronique (version pdf uniquement) à l'adresse projetsculture@if-benin.com **le vendredi 12 avril 2024 à 18h au plus tard**. (Si les fichiers font plus de 2Mo, merci de privilégier un envoi par wetransfer).

Les candidates recevront une notification des résultats dans le courant du mois d'avril.

Seuls les projets présélectionnés seront auditionnés et devront présenter une maquette de 10 minutes environ devant un jury. Les candidates présélectionnées pour les auditions seront averties au plus tard le 20 avril. Les candidates doivent s'assurer de la possibilité de présenter la maquette de leur **projet le jeudi 2 mai 2024 à l'IFB** de Cotonou.

Critères d'évaluation :

Au-delà du respect des critères d'éligibilité, le jury examinera notamment :

- Les compétences artistiques de la porteuse de projet ;
- L'originalité et la qualité de la proposition ;
- La clarté des intentions du projet ;
- Les éventuelles collaborations artistiques sollicitées ;
- La faisabilité du projet (moyens humains, financiers, ...) ;
- Le montage de la production ;
- Les artistes confirmées ne seront pas prioritaires.

Montant de l'aide accordée par l'IFB :

Seuls les projets retenus bénéficieront d'une subvention.

Le montant de la subvention ne pourra excéder 2.000.000 FCFA.

Dans tous les cas, l'apport de l'IFB sera plafonné à maximum 70% du budget total du projet. L'IFB se réserve le droit de définir le montant de sa subvention au regard du dossier fourni.

La subvention sera payée en deux fois : 80% à la signature de la convention et 20% à la remise du rapport narratif et financier.

Un défraiement est prévu pour les candidates présélectionnées pour les auditions, afin de couvrir les frais de transport.

Renseignements : Marie MOURLON, cheffe projet culture IFB / projetsculture@if-benin.com / +22955927621